Lieux d'histoire, lieux de mots

Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

Politique culturelle

juin 2005

« Pour souligner le caractère privilégié de ce coin de pays, j'ai choisi d'illustrer la poésie en représentant une des neufs muses qui communiquent aux hommes la faculté poétique et leurs enseignent les divines cadences.(sic)

Afin de comprendre les honneurs que les anciens rendaient aux muses, il faut se rappeler que dans les époques primitives la poésie est un des agents les plus puissants de la civilisation.

Terpsichore est la muse de la poésie lyrique, de la dance et des chœurs. (sic)

S'il s'est trouvé que deux de nos plus illustres poètes ont vu le jour à Sainte-Catherine, nous pouvons présumer que ce pays a été visité par les muses et c'est pour rappeler ce privilège que j'ai choisi de figurer cet événement. (sic) »

Extrait du texte de Marius Dubois accompagnant la fresque.

Oeuvre de la page couverture : La Muse Terpsichore, fresque à la Bibliothèque Anne-Hébert
Oeuvre de Marius Dubois, peintre

Table des matières

De Saint-Denys Garneau, poème *Accueil* 1

Message du maire 2

Message de la présidente 3

Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
Lieux d'histoire, lieux de mots
Introduction 4
La démarche 5
Suivi et mise en œuvre 5

La situation géographique, économique et culturelle 6

La culture: une priorité 8

Principes directeurs 10

Axes de développement 11
L'accessibilité 12
L'identité 14
Le rayonnement 16
La communication 18
Le développement 20

Conclusion 22

Anne Hébert, Extrait de *Poésie, solitude rompue* 23

Remerciements 24

Accueil

Moi ce n'est que pour vous aimer
Pour vous voir
Et pour aimer vous voir

Moi ça n'est pas pour vous parler
Ça n'est pas pour des échanges
Conversations
Ceci livré, cela retenu
Pour ces compromissions de nos dons

C'est pour savoir que vous êtes,
Pour aimer que vous soyez

Moi ce n'est que pour vous aimer
Que je vous accueille
Dans la vallée spacieuse de mon recueillement
Où vous marchez seule et sans moi
Libre complètement

De Saint-Denys Garneau, *Regards et jeux dans l'espace* 1937

Message du maire

Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'est bâtie à partir des forces et du dynamisme des acteurs du milieu et de ses partenaires tant régionaux que provinciaux.

Il nous faut reconnaître que c'est surtout grâce aux initiatives et à la détermination de nos Catherinois et Catherinoises, d'hier et d'aujourd'hui, que notre municipalité peut se réjouir d'offrir à nos citoyens un milieu de vie organisé et attrayant dans notre vraie nature.

Par conséquent, tous les gestes et actions posés jusqu'à maintenant doivent nous servir d'appui pour lancer une nouvelle dynamique culturelle dans notre communauté.

C'est pourquoi vos élus ont adopté, le 20 juin 2005, une politique culturelle qui s'inspire de l'attachement du milieu et de l'énergie de créer, visant une solidarité de tous les intervenants de la communauté.

Le succès de ce nouveau partenariat, que nous proposons aux citoyens dans cette politique, permettra aux élus d'être accompagnateurs des initiatives et des aspirations des Catherinois et Catherinoises qui deviendront maîtres de leur développement.

Des remerciements sincères s'adressent à l'équipe de bénévoles qui ont élaboré cette politique.

Jacques Marcotte,
pour l'équipe municipale

Message de la présidente du comité d'élaboration de la politique culturelle

C'est avec fierté qu'en tant que conseillère à la culture, je vous présente la première politique culturelle de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. Cette politique servira de base pour notre développement futur.

L'adoption de cette politique culturelle est le fruit de deux ans et demi de travail mené par un groupe d'intervenants ayant à cœur l'avancement des arts et de la culture à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. Les membres de ce comité peuvent être fiers d'avoir mené à bien leur mandat. Ils ont consacré tous leurs efforts afin de se doter d'une politique forte pour faire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier une ville dynamique et riche de sa culture.

La culture a constitué et constitue encore un élément déterminant dans l'évolution de la municipalité. Elle est une source d'identité et de fierté pour tous les Catherinois et Catherinoises.

Je tiens à remercier tous les membres de ce comité et principalement Mme Lise Langlois notre coordonnatrice à la culture.

Je suis convaincue que cette politique culturelle appuyée par un plan d'action efficace contribuera à faire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier une ville encore plus attrayante, plus prospère et plus heureuse.

Diane Larouche Thériault
Conseillère à la culture.

Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
Lieux d'histoire, lieux de mots

Introduction

La Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier présente sa politique culturelle afin de structurer et de définir son rôle dans le développement futur du secteur culturel. Forte de son dynamisme et de sa vitalité dans ce domaine, la Ville désire répondre à la priorité qu'elle s'est fixée soit la promotion, le développement culturel ainsi que la protection du patrimoine.

La Ville considère que son développement culturel ne peut s'effectuer en vase clos. Cette politique prend donc en compte les structures administratives qui dépassent les limites de son territoire en particulier au niveau régional avec la MRC de la Jacques-Cartier.

Cette politique permet d'établir les priorités d'intervention soutenues par cinq enjeux majeurs qui servent d'assises et assurent la cohérence de l'ensemble. Ceux-ci sont le droit à l'accessibilité, l'identité et la fierté d'appartenance, la participation, la valorisation de la créativité et la sauvegarde pour les générations futures.

Élaborée en concertation avec le milieu, la politique culturelle reflète la vision et les ambitions culturelles de la collectivité. Elle définit les principes de toutes les interventions culturelles de la Ville pour les années à venir. Elle précise l'essor que la Ville entend donner à la culture et la place prédominante qu'elle lui octroie dans ses priorités d'action.

La démarche

Cette politique culturelle est le fruit d'un long processus de consultation et de réflexion échelonné sur près de deux ans et demi. La Ville donnait en effet le coup d'envoi en mandatant un comité présidé par la conseillère à la culture et encadré par la coordonnatrice à la culture à l'automne 2002. Après trois consultations et une quarantaine de réunions, le comité de la politique culturelle présentait son énoncé de politique pour adoption par voie de résolution au conseil municipal.

Afin d'établir l'inventaire et le diagnostic, cinq secteurs ont été identifiés : arts de la scène, arts visuels, métiers d'art et artisanat, histoire, littérature et patrimoine. Des sous-comités formés de divers intervenants pour chacun des secteurs ont effectué l'inventaire et ont soumis leurs recommandations au comité principal.

Composé des responsables des sous-comités, le comité principal a établi l'état de la situation afin de dégager un diagnostic clair permettant d'identifier les grands axes de la politique et de développer les objectifs spécifiques. Les intervenants du milieu culturel ont été appelés à se prononcer lors de deux consultations et une grande consultation publique a permis de présenter le résultat des travaux à l'ensemble de la population.

Cette politique est fière d'affirmer la légitimité de la priorité culturelle conformément aux attentes des Catherinoises et Catherinois.

Suivi et mise en oeuvre

La mise en œuvre de cette politique commande l'établissement d'un plan d'action réaliste avec des échéances précises. Le plan d'action comportera également des critères pour quantifier et mesurer l'atteinte des objectifs. Afin d'assurer un suivi pointu, le plan d'action sera révisé annuellement.

Au moment de l'élaboration de la politique, les moyens mis de l'avant représentaient les meilleures avenues. Ils devront cependant être actualisés de façon ponctuelle.

La situation géographique, économique et culturelle

Enclavée dans la vallée de la majestueuse rivière Jacques-Cartier, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est une ville limitrophe. Constituant la limite ouest de la MRC de la Jacques-Cartier, adossée sur la MRC de Portneuf et appartenant à la Communauté urbaine de Québec, elle est aux frontières de tous les découpages administratifs.

La population qui s'élève à 4 939 habitants est répartie sur une superficie de 120 km^2 constituée de zones agroforestières et de zones résidentielles. La croissance importante au niveau du développement résidentiel depuis quelques années influence la demande en biens et services. La culture n'échappe pas à cette tendance et subit les pressions du milieu. Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, avec les nombreux commerces et institutions implantés sur son territoire, représente un pôle de services reconnu dans le schéma d'aménagement de la MRC de la Jacques-Cartier.

Au niveau culturel, deux aspects retiennent particulièrement l'attention : l'impact majeur de la présence de Anne Hébert et de Hector de Saint-Denys Garneau (deux figures reconnues internationalement au niveau littéraire) ainsi que le développement du territoire avec la Seigneurie de Fossambault et l'arrivée des premiers colons irlandais. Anne Hébert et Saint-Denys Garneau ont en commun leur arrière-grand-père maternel qui fut seigneur de Fossambault : Antoine Juchereau-Duchesnay. Ces liens familiaux qui les unissent à la Seigneurie renforcent l'intérêt qui est porté à ces deux éléments au point que, souvent, ils ne forment plus qu'un tout indissociable.

La MRC de la Jacques-Cartier constitue la « Couronne verte » de la Capitale nationale. Le patrimoine naturel demeure donc au coeur des préoccupations de l'ensemble de la population avec des éléments comme la rivière Jacques-Cartier et la Station touristique Duchesnay. Ce milieu a en outre privilégié le développement du sport équestre qui apporte aujourd'hui une dimension particulière et distincte à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. La pratique de métiers traditionnels reliés à ce sport regroupe des artisans de renom qui perpétuent des coutumes héritées de nos ancêtres. On note également le fait que l'environnement naturel exceptionnel combiné avec l'influence de certains artistes professionnels semblent favoriser l'éclosion de nouveaux talents de même que la pratique, au niveau amateur, de diverses formes d'art. Au cours du vaste exercice d'inventaire qui a été effectué dans le cadre de cette politique, ce fait est ressorti de façon évidente. Toutefois, il a également été remarqué que les artistes autant amateurs que professionnels ont peu de liens entre eux et travaillent souvent de façon isolée.

Dans le schéma d'aménagement de la MRC de la Jacques-Cartier, on définit le noyau villageois comme un territoire d'intérêt patrimonial. On considère particulièrement l'ensemble formé du début de la rue Montcalm, de l'église et du vieux cimetière. Le Cimetière Juchereau-Duchesnay, le Manoir seigneurial Juchereau-Duchesnay et la Station forestière Duchesnay y sont mentionnés comme des sites et des bâtiments d'intérêt identifiés par le ministère des Affaires culturelles.

Soulignons finalement, au niveau du patrimoine religieux, la présence de nombreuses croix de chemin un peu partout sur le territoire et le défilé de l'Assomption sur la rivière Jacques-Cartier qui demeure pour plusieurs un souvenir impérissable.

Depuis toujours, la culture a occupé une place importante qui s'est accentuée au fil des années. D'abord sous la responsabilité de comités de bénévoles, l'organisation des loisirs culturels tourne autour de festivals et d'événements spéciaux. Des organismes variés et très dynamiques ont jalonné les différentes époques à partir des premières troupes de théâtre avec Anne Hébert et Saint-Denys Garneau en passant par la chorale « L'Eau Vive » devenue « Le Chœur de ma Rivière », la troupe de danse folklorique « La Folkatrine », le Comité socioculturel Saint-Denys Garneau et bien d'autres. Le Centre socioculturel Anne-Hébert abritant la bibliothèque municipale et inauguré en 1986 offre aux Catherinois un foyer culturel. En 2001 afin de bien marquer l'importance qu'elle accorde à ce domaine, la Ville a créé un poste de coordonnateur à la culture.

Le développement culturel, bien qu'effectué de façon souvent très dynamique, a suivi un parcours en dents de scie, au gré des implications bénévoles et des intérêts individuels, laissant çà et là des lacunes dans certains domaines. Il en découle une importance primordiale de doter la Ville d'une politique culturelle claire assortie d'un plan d'action réaliste pour répondre le plus adéquatement possible aux besoins du milieu.

La culture : une priorité

La définition de cet énoncé politique découle d'une volonté de la Ville d'accorder au développement culturel une reconnaissance dans ses priorités d'action.

Outre le levier important que représente la culture en matière de développement touristique, économique et social, elle constitue un facteur d'identité locale. Elle porte l'essence de notre spécificité et définit notre appartenance à une collectivité à travers notre histoire, notre patrimoine mais aussi nos réalisations culturelles actuelles.

La culture permet l'expression des forces créatrices et innovatrices du milieu. Elle fournit des opportunités d'apprentissage propres à satisfaire la curiosité intellectuelle. Elle contribue à la qualité de vie comme outil de valorisation, de réalisation, de socialisation et de détente qui favorise l'épanouissement individuel.

La Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier reconnaît ces valeurs fondamentales et la nécessité de considérer le développement culturel selon ces aspects spécifiques avec une vision de durabilité. La Ville exprime sa détermination à assumer un rôle de premier ordre sur le plan culturel tout en accentuant son partenariat avec les différents intervenants locaux et régionaux. Elle entend également consolider sa position de pôle de services sur le territoire.

Principes directeurs

Les enjeux de la politique culturelle reposent sur des grands principes qui sont les fils conducteurs et qui assurent la cohésion de l'ensemble. Ils intègrent les idéaux et les valeurs morales sur lesquels se fondent les interventions de la Ville dans le domaine culturel.

Le droit d'accessibilité à la culture pour tous

La culture appartient à la collectivité. La Ville se doit d'en assurer l'accessibilité au plus grand nombre d'individus.

L'identité et la fierté d'appartenance

La culture est un facteur important d'identification à la communauté. Elle véhicule notre identité et permet d'exprimer notre attachement à notre collectivité. La Ville se doit d'encourager les expressions culturelles propres à stimuler la fierté du milieu.

La participation active des citoyennes et des citoyens

Les Catherinois et les Catherinoises se situent au cœur de la dynamique culturelle. Ils en deviennent les acteurs par leur participation et leur engagement. La Ville se doit de demeurer à l'écoute, d'encourager et de soutenir les initiatives émanant de la population.

La valorisation de la créativité

Les artistes, les créateurs et les organismes culturels enrichissent la vie de la communauté. La Ville se doit de favoriser et de maintenir des conditions propices à la créativité et à l'émergence de la relève.

La sauvegarde pour les générations futures

La culture porte l'histoire d'hier et façonne celle de demain. La Ville se doit de conserver une préoccupation constante de sauvegarde et de développement durable pour les générations à venir.

Axes de développement

Les objectifs et les orientations retenus s'articulent autour de cinq grandes préoccupations qui constituent les axes de développement.

L'accessibilité

L'identité

Le rayonnement

La communication

Le développement

L'accessibilité

Pour que la culture appartienne vraiment à tous, il demeure primordial de la rendre accessible.

Au niveau de l'offre en activités culturelles, il devient donc nécessaire de porter une attention particulière à la proximité, à la fréquence et à la tarification. Le chemin de La Liseuse représente une belle réussite en ce sens. En mariant activités de plein air et poésie, il permet de rejoindre un vaste public directement sur les lieux de son sport préféré.

Conscients des limites financières, l'utilisation des infrastructures existantes et de celles à venir doit favoriser la collectivité par un partage harmonieux. Un travail de sensibilisation auprès des principaux utilisateurs semble nécessaire. Le Centre socioculturel Anne-Hébert, où cohabitent différents organismes depuis presque vingt ans, illustre bien le défi qu'il faut relever.

Il importe enfin de démocratiser la culture par des programmes d'éducation et de vulgarisation. Les jeunes devront demeurer au cœur de cette dimension.

Objectif général

RAPPROCHER LES CITOYENNES ET LES CITOYENS DE LA CULTURE ET FAVORISER LEUR PARTICIPATION À LA VIE CULTURELLE.

Afin d'atteindre cet objectif, la Ville favorisera les orientations et les moyens d'action suivants :

1. Permettre d'accéder facilement à des équipements culturels bien adaptés aux besoins.

   Moyens privilégiés :

   - Maintenir en bon état les équipements culturels de la municipalité.
   - Favoriser un partage équitable des ressources par une gestion serrée et judicieuse des équipements.
   - Développer une mentalité de mise en commun des ressources.

2. Encourager des habitudes de consommation d'activités culturelles locales afin d'augmenter la fréquentation aux différentes manifestations.

   Moyens privilégiés :

   - Maintenir une offre variée, pertinente et intéressante à un tarif concurrentiel.
   - Impliquer davantage les organismes œuvrant auprès des jeunes.
   - Consolider le rôle de foyer culturel de la bibliothèque municipale en maintenant et en développant un calendrier annuel d'activités.

3. Démystifier les arts par des programmes de sensibilisation et d'éducation.

   Moyens privilégiés :

   - Augmenter et diversifier le volet culturel dans la programmation des loisirs en fonction des besoins de la population et en accordant une attention particulière aux jeunes.
   - Augmenter l'apport d'organismes et d'artistes collaborateurs à l'intérieur de la programmation des loisirs.
   - Maintenir la participation annuelle aux Journées de la culture.
   - Favoriser des contacts avec des professionnels au moyen d'ateliers de formation de façon ponctuelle.

4. Maintenir une politique tarifaire abordable pour toutes les couches de la population.

   Moyens privilégiés :

   - Prioriser les activités culturelles abordables tant au niveau des coûts du matériel que des ressources humaines.
   - Appliquer le principe d'équilibre entre les revenus et les dépenses pour les activités de la programmation des loisirs.

5. Créer une vitrine permanente pour l'artisanat, les métiers d'art et les arts visuels.

   Moyens privilégiés :

   - Établir un lieu permanent pour l'exposition et la vente des créations d'artisanat, de métiers d'art et d'arts visuels.
   - Offrir aux artistes et aux artisans des locaux adéquats, accessibles et en nombre suffisant pour le déroulement de cours.

L'IDENTITÉ

Le développement de l'identité culturelle débute avec la reconnaissance, la sauvegarde et la diffusion des éléments de notre passé. Les patrimoines bâti, religieux, vivant et naturel deviennent ainsi les témoins privilégiés de notre histoire. À ce titre, le domaine du Manoir et le cimetière Juchereau-Duchesnay constituent des éléments d'intérêt patrimonial de première importance.

Il se poursuit avec la valorisation. Valorisation des différents talents qui permet l'identification à des artistes locaux mais aussi valorisation de l'implication des bénévoles qui, en prenant une part active à la vie culturelle, développent un sentiment d'appartenance. L'exemple de la bibliothèque Anne-Hébert témoigne de la vivacité du milieu avec les quelque trente-cinq bénévoles qui assurent à l'année un service de qualité à l'ensemble de la population.

Afin d'assurer la continuité d'une identité culturelle solidement ancrée dans notre quotidien, il convient donc de connaître et de comprendre hier pour créer et agir aujourd'hui afin de bâtir demain.

Objectif général

RENFORCER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE ET DE FIERTÉ RELIÉ À LA CULTURE LOCALE.

Afin d'atteindre cet objectif, la Ville favorisera les orientations et les moyens d'action suivants :

1. Préserver et mettre en valeur nos spécificités culturelles et patrimoniales.

   Moyens privilégiés :

   - Favoriser l'émergence d'un organisme pour la recherche, la sauvegarde, l'éducation, la sensibilisation, la diffusion ainsi que la promotion de l'histoire et du patrimoine.
   - Mettre en place des projets structurants de mise en valeur et de diffusion de l'histoire et du patrimoine.

2. Reconnaître et valoriser l'œuvre des artistes.

   Moyens privilégiés :

   - Associer des artistes professionnels à des événements culturels.
   - Mettre en évidence les œuvres et les créations des artistes par des expositions et par des articles promotionnels dans le journal local.

3. Créer un événement annuel rassembleur qui encourage le partenariat entre artistes.

   Moyens privilégiés :

   - Créer un festival culturel annuel pour mettre en valeur les artistes et les artisans d'ici.
   - Développer un partenariat pour une approche multidisciplinaire de cet événement.

4. Développer un partenariat avec le milieu scolaire pour la sensibilisation et l'éducation aux richesses culturelles locales.

   Moyens privilégiés :

   - Développer un outil pédagogique à l'intention des enseignants présentant les richesses culturelles locales.
   - Offrir un partenariat pour la tenue d'activités scolaires sur le patrimoine et l'histoire.

5. Protéger le patrimoine bâti et naturel.

   Moyens privilégiés :

   - Définir des secteurs et des édifices à conserver et à protéger.
   - Sensibiliser les propriétaires au niveau du patrimoine bâti.
   - Procéder au besoin à la citation de lieux ou d'édifices.
   - Porter une attention particulière à l'aménagement du territoire en respectant les richesses naturelles, historiques, et patrimoniales.

6. Valoriser et soutenir l'implication bénévole.

   Moyens privilégiés :

   - Maintenir et accroître les mécanismes de reconnaissance aux bénévoles.
   - Travailler à assurer une relève au niveau des bénévoles.
   - Impliquer davantage les bénévoles dans un processus de concertation.

LE RAYONNEMENT

Il n'existe pas de meilleurs ambassadeurs que les artistes et les artisans. Ils exportent une image à la fois vivante et sensible de notre culture à travers toutes les subtilités de leur art. Le Chœur de ma Rivière constitue un exemple de choix. Il contribue activement au rayonnement de notre culture en participant à de nombreux spectacles à l'extérieur de la Ville.

Les activités de rayonnement, outre le fait de permettre de porter nos spécificités vers d'autres collectivités, ouvrent à l'échange et à l'enrichissement. Le contact extérieur offre également l'occasion d'affirmer notre identité et d'accroître notre sentiment de fierté.

Finalement, d'un point de vue plus administratif, il convient de positionner notre culture à l'extérieur de la localité pour s'assurer de jouer un rôle dynamique et proactif sur le plan régional. La Corporation des artistes et artisans de la Jacques-Cartier, née et installée à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, joue déjà un rôle important à ce niveau en regroupant des membres des MRC de la Jacques-Cartier et de Portneuf.

Objectif général

Encourager et favoriser le rayonnement de la culture.

Afin d'atteindre cet objectif, la Ville favorisera les orientations et les moyens d'action suivants :

1. Positionner la culture au premier plan dans les échanges avec l'extérieur.

   Moyens privilégiés :

   - Susciter et soutenir les échanges avec des organismes culturels d'autres localités.
   - Demeurer à l'affût des possibilités de participation à des manifestations culturelles régionales, provinciales, nationales ou internationales.
   - Intensifier les échanges culturels avec notre ville jumelle française Palavas-les-Flots.

2. Valoriser et soutenir les artistes, les organismes et les créateurs dans leurs activités à l'extérieur de la Ville.

   Moyens privilégiés :

   - Publiciser les réussites des artistes et des organismes culturels à l'extérieur de la Ville.
   - Promouvoir et soutenir le développement de manifestations culturelles offrant une visibilité aux artistes, aux organismes et aux créateurs locaux sur le plan régional.

3. S'inscrire dans une démarche de concertation régionale.

   Moyens privilégiés :

   - Se positionner au niveau de la politique culturelle régionale élaborée par la MRC de la Jacques-Cartier.
   - Travailler en collaboration avec l'agent de développement culturel de la MRC de la Jacques-Cartier.
   - Participer à des tables de concertation régionale.
   - Susciter la contribution régionale à des événements d'envergure présentés à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

LA COMMUNICATION

La communication constitue la pierre angulaire de la connaissance. Dans tous les domaines investigués au cours de l'élaboration de cette politique, la communication représentait une faiblesse remarquée.

La publicité des événements et des activités semble poser problème. D'une part, il y a méconnaissance des moyens publicitaires existants; d'autre part, ces mêmes moyens gagneraient à être bonifiés et diversifiés.

On note aussi le manque de communication entre les artistes, les créateurs et les organismes culturels. Le fait que des organismes culturels programment des manifestations en même temps ou à la même période est symptomatique de cet état de fait.

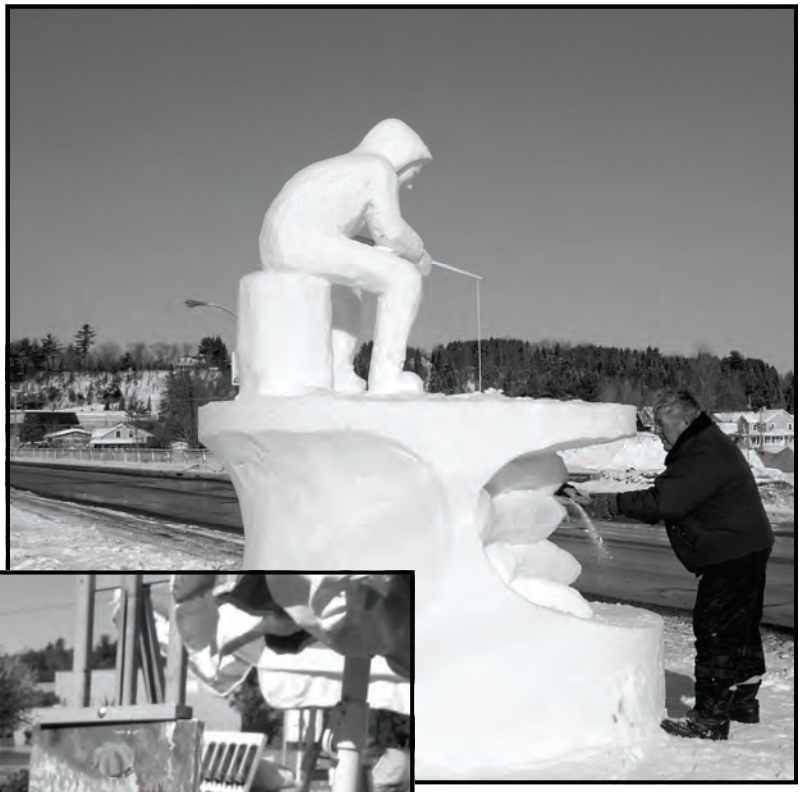

Objectif général
ASSURER LA PROMOTION DE LA CULTURE.

Afin d'atteindre cet objectif, la Ville favorisera les orientations et les moyens d'action suivants :

1. Développer une stratégie de communication avec la population.

   Moyens privilégiés :

   - Évaluer l'impact des moyens publicitaires et diversifier les approches pour chaque clientèle cible.
   - Créer des habitudes d'accès à l'information culturelle.
   - Privilégier l'utilisation d'Internet pour la communication de l'information culturelle.
   - Utiliser la tribune des journaux régionaux de la MRC de la Jacques-Cartier et de la MRC de Portneuf.
   - Contribuer au maintien du bureau d'information touristique.

2. Consacrer une section spécifique à la culture à l'intérieur du journal local : *Le Catherinois*.

   Moyens privilégiés :

   - Regrouper dans une rubrique bien identifiée toute l'information culturelle.
   - Intégrer une chronique ouverte aux articles des organismes culturels.
   - Diffuser un calendrier mensuel et inviter tous les intervenants culturels à y annoncer leurs activités.
   - Faire paraître de façon ponctuelle des articles relatant des faits historiques reliés à la période ou à l'actualité du moment.

3. Faciliter la communication entre les artistes, les créateurs et les organismes culturels.

   Moyen privilégié :

   - Publier un bottin de toutes les ressources culturelles présentes dans la localité : artistes, artisans, créateurs, diffuseurs, formateurs, promoteurs et organismes.

LE DÉVELOPPEMENT

Le développement culturel appelle à une vision de durabilité, de partage et d'engagement.

La Ville se doit de garder dans ses interventions un souci d'avenir et de continuité. Les choix priorisés s'inscriront ainsi tout naturellement dans une démarche cohérente judicieusement planifiée.

Le partage de la responsabilité du développement culturel passe par le partenariat avec les différents intervenants et le soutien des initiatives issues du milieu. Il apparaît évident que la Ville ne peut pas devenir l'unique promoteur de la culture. Bien qu'elle entende jouer pleinement son rôle de premier plan, l'engagement du milieu demeure un moteur important qui produit un effet bénéfique dynamisant. La participation aux Journées de la culture qui est assurée par un comité de bénévoles encadrés par la coordonnatrice à la culture et supportés par divers organismes culturels depuis maintenant sept ans constitue un bel exemple de réussite à ce chapitre.

Objectif général

SOUTENIR ET ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL EN EXERÇANT UN RÔLE MAJEUR DE MAÎTRE D'ŒUVRE EN COLLABORATION AVEC LE MILIEU.

Afin d'atteindre cet objectif, la Ville favorisera les orientations et les moyens d'action suivants :

1. Maintenir le développement culturel parmi les priorités municipales.

   Moyens privilégiés :

   - Allouer des budgets de fonctionnement et d'immobilisation propres au maintien et à la consolidation des acquis.
   - Effectuer l'évaluation annuelle des besoins et prévoir des immobilisations pour des projets structurants et durables.

2. Conserver et accentuer le rôle de pôle de services sur le territoire notamment par le biais des ententes intermunicipales.

   Moyens privilégiés :

   - Maintenir et favoriser les ententes intermunicipales pour le service de la bibliothèque.
   - Étudier la possibilité d'ententes intermunicipales pour d'autres secteurs d'activités.
   - Publiciser davantage l'offre de cours et d'activités aux non-résidents.

3. Apporter un support financier, technique, matériel et professionnel aux artistes, aux créateurs, aux organismes et aux diffuseurs.

   Moyens privilégiés :

   - Maintenir la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.*
   - Garder active la Commission d'étude sur l'octroi aux organismes.
   - Réévaluer et adapter les critères d'octroi de subventions aux organismes culturels.
   - Conserver la disponibilité des ressources pour encadrer et supporter le travail des bénévoles et des organismes culturels.

4. Favoriser le partenariat entre les organismes culturels.

   Moyens privilégiés :

   - Susciter et soutenir les initiatives de partenariat entre les organismes culturels.
   - Créer une table de concertation pour les artistes, les créateurs et les organismes culturels.
   - Servir de lien entre les différents intervenants culturels.

5. Favoriser l'émergence de nouveaux talents et supporter la relève.

   Moyens privilégiés :

   - Promouvoir des concours pour la relève.
   - Encourager l'implication de la relève dans les différentes manifestations culturelles.

6. Utiliser le potentiel touristique du milieu.

   Moyens privilégiés :

   - Travailler en collaboration avec les entreprises touristiques du milieu pour développer une offre culturelle complémentaire à leurs activités.
   - Implanter un espace muséal dédié à Anne Hébert et à Hector de Saint-Denys Garneau.

Conclusion

Cette politique culturelle appartient maintenant à chacun des Catherinois et des Catherinoises. Tous sont appelés à mettre en commun leurs forces pour contribuer à l'épanouissement de la culture pour le mieux-être de l'ensemble de la collectivité. Nous bâtissons aujourd'hui l'avenir de nos enfants. Le résultat de nos efforts constituera leur héritage et celui des générations à venir.

Si notre culture nous définit dans ce que nous possédons de plus distinctif, la culture à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier se vit sous le signe de la fierté et de l'engagement ressenti en côtoyant ses résidents. La Ville est fière de souligner le dynamisme des différents acteurs interpellés lors de l'exercice d'élaboration de sa politique culturelle. Ce processus a été un élément rassembleur important qui a permis des découvertes, des prises de conscience et des échanges enrichissants et stimulants.

La Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, forte de cet appui important, peut réitérer sa volonté de s'engager dans le développement culturel en tant qu'intervenante de premier plan. Fidèle à sa mission, elle contribuera ainsi à la qualité de vie de l'ensemble de sa population.

.

Poème, musique, peinture ou sculpture, autant de moyens de donner naissance et maturité, forme et élan à cette part du monde qui vit en nous. Et je crois qu'il n'y a que la véhémence d'un très grand amour, lié à la source même du don du créateur, qui puisse permettre l'oeuvre d'art, la rendre efficace et durable.

Anne Hébert, Extrait de *Poésie, solitude rompue*
Poèmes, Editions du Seuil 1960

Remerciements :

La Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier adresse ses plus sincères remerciements à tous ceux qui ont contribué à ce projet de politique culturelle. Votre appui a alimenté et enrichi notre réflexion tout au long du processus d'élaboration.

Comité d'élaboration de la politique culturelle :

Diane Larouche Thériault, présidente et conseillère à la culture
Denis Blanchet, comité socioculturel de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
Pierrette F. Cantin, Corporation des artistes et artisans de la Jacques-Cartier
Cécile Drolet, Le Chœur de ma Rivière
Céline Drolet, recherchiste en généalogie
Lise Langlois, coordonnatrice à la culture
Carole Marchand, présidente du Club des fermières
Lise Robichaud, Théâtre des Rives

Membres des sous-comités et autres personnes ressources:

Lisette Audet
France Brind'Amour
Marc Canuel
Georgette Drolet
Nicole Dumont
Georgette R. Falardeau
Sylviane Gagné
Denis Lampron
Robert Laplante
Guy Linteau
Jeannine Linteau
Candide Marceau
Jocelyne Martel
Claire Nadeau
Yvon Pagé
Pierre Proteau
Serge Proulx
Rolande Robitaille
Aimé Robitaille
Nathalie Savard
Claude Sauvé
Anne Vallières

Montage : Sylvie Trudel

Graphisme : Geneviève Légaré

Révision linguistique : Claudette Dionne

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
2005

SAGESSE ET BEAUTÉ